

Aperçu du fonds PLACEMENTS AGF INC.

30 avril 2021

Catégorie Actions européennes AGF -Série O

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Catégorie Actions européennes AGF. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements AGF Inc. au 1-800-267-7630 ou à l'adresse tigre@AGF.com, ou visitez le site www.AGF.com.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

CODES DU FONDS :	\$CAN: AGF443	GESTIONNAIRE DU FOND	S:	Placements AGF Inc.	
DATE DE CRÉATION DE LA SÉRIE (SÉRIE 0) :	26 mars 2003	GESTIONNAIRE DE PORT	NNAIRE DE PORTEFEUILLE : Placements AGF Inc		
VALEUR TOTALE AU 28 FÉVRIER 2021 :	60,6 millions \$	DISTRIBUTIONS:	Distributions irrégulières de dividendes. Les distribution		
RATIO DES FRAIS DE GESTION (RFG): Données n.d. (aucun investisseur pour cette série du fonds)			seront réinvesties, sauf si vous choisissez de recevoir de liquidités		
	Serie do Tolida)	PLACEMENT MINIMAL:		Tel que convenu entre vous et AGF	

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?

Dix principaux placements (28 février 2021)

L'objectif de l'OPC est de procurer une croissance du capital à long terme, en investissant principalement dans des actions de sociétés qui exercent leurs activités principalement en Europe et dont les actions sont négociées à des bourses européennes.

3,5 %

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements détenus par le fonds au 28 février 2021. La répartition des titres en portefeuille peut changer.

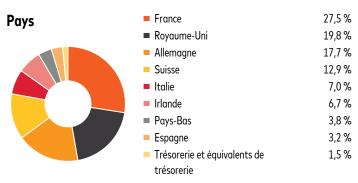
1. Siemens AG 5,4 % 2. BNP Paribas S.A. 4,8 % 3. Novartis AG 4,5 %

4. SAP SE
 5. Cie de Saint-Gobain
 6. Roche Holding AG
 7. ING Groep NV
 8. Enel SpA
 9. AXA S.A.
 4,3 %
 3,9 %
 3,8 %
 8,8 %
 8,8 %
 9, AXA S.A.
 3,6 %

Pourcentage total des 10 principaux placements : 41,9 %

Nombre total de placements : 48

Répartition des placements (28 février 2021)



10. Royal Dutch Shell PLC



Catégorie Actions européennes AGF - Série O

QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements AGF Inc. estime que le niveau de volatilité de ce fonds est **de moyen à élevé**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influer sur le rendement du fonds, consultez les rubriques « Quels sont les risques d'un placement dans l'OPC? » et « Risques inhérents aux OPC » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

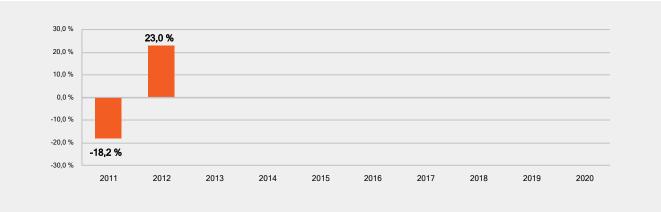
Comme la plupart des OPC, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?

Cette section vous indique le rendement annuel des parts de la Série O du fonds au cours des 10 dernières années. Cette section présente le rendement du fonds après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement du fonds.

Rendements annuels

Ce graphique indique généralement le rendement des titres de la Série O du fonds chacune des 10 dernières années civiles. Toutefois, les rendements annuels ne sont pas indiqués pour la période de 2013 à 2020, car les parts de la Série O n'étaient pas encore en circulation pendant toute une année civile. La valeur des titres de la Série O a diminué pendant 1 des 10 dernières années. Les rendements indiqués et leur variation d'une année à l'autre peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique généralement le meilleur et le pire rendement des titres de la Série O du fonds sur trois mois au cours des 10 dernières années civiles. Toutefois, le meilleur et le pire rendement sur trois mois ne sont indiqués que pour la période de 2011 à 2012, car les titres de la Série O n'étaient pas encore en circulation pendant toute une année civile, durant la période de 2013 à 2020.

	Rendement	Période de trois mois terminée le	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de la période
Meilleur rendement	15,0 %	31 octobre 2012	Votre placement s'élèverait à 1 150 \$
Pire rendement	-23,7 %	30 septembre 2011	Votre placement aurait chuté à 763 \$

Rendement moyen

Le rendement composé annuel des titres de la Série O du fonds n'est pas indiqué, car les titres de la Série O n'ont pas été mis en circulation à partir de la date de lancement.

PLACEMENTS AGF INC. 2 de 4



Catégorie Actions européennes AGF - Série O

À QUI LE FONDS EST-IL DESTINÉ? AUX INVESTISSEURS QUI :

- recherchent le potentiel de croissance des actions de sociétés européennes
- ont des objectifs à long terme
- ont une tolérance modérée à élevée au risque

UN MOT SUR LA FISCALITÉ

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous déteniez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir et vendre des actions ou des parts de la Série O du fonds. Le rendement de chaque série de parts du fonds peut varier en raison des charges et des frais différents qui y sont liés (y compris toute commission). Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais de souscription

Il n'y a aucuns frais d'acquisition applicables à l'achat des parts de ce fonds. La Série O s'adresse aux investisseurs institutionnels ayant souscrit un accord avec Placements AGF Inc. déterminant les frais de gestion négociés.

MFP_00443_21-F

PLACEMENTS AGF INC. 3 de 4





COMBIEN CELA COÛTE-T-IL? (SUITE)

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Les frais associés au fonds comprennent les frais d'exploitation, la quote-part de RFG du fonds, s'il y a lieu, se rapportant à tout fonds sous-jacent et les frais relatifs aux opérations. Puisqu'aucun investisseur ne détient actuellement des titres de cette série du fonds, les données sur les frais d'exploitation et les frais relatifs aux opérations ne sont pas encore disponibles.

Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi ne sera versée.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez		
Frais de négociation à court terme ou fréquente	Jusqu'à 2 % de la valeur des titres que vous vendez ou échangez dans les 30 jours civils suivant la date de souscription, ou si des rachats ou des échanges multiples ont été effectués dans les 15 jours civils suivant cette date. Ces frais sont remis au fonds.		
Frais de gestion	Nous imputerons directement des frais de gestion. Le maximum de tels frais est de 1,10 %. Une réduction de ces frais peut s'appliquer dans certains cas; pour plus de détails, veuillez communiquer avec votre représentant.		

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Placements AGF Inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Placements AGF Inc.Téléphone : 905-214-820555, Standish Court, bureau 1050Sans frais : 1-800-267-7630Mississauga (Ontario)Site Web : www.AGF.comL5R 0G3Courriel : tigre@AGF.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse **www.autorites-valeurs-mobilières.ca**.

MFP_00443_21-F

PLACEMENTS AGF INC. 4 de 4